



notamment : à des accords sectoriels dans lesquels les membres participants conviennent de supprimer les droits de douane (« Accords zéro-zéro ») ou de les harmoniser; à des réductions fondées sur une formule (un pourcentage); et au processus « demande-offre ». Le gouvernement recommande vivement une participation accrue aux ententes sectorielles existantes sur la franchise et l'harmonisation des taux tarifaires, surtout de la part des pays en développement se situant dans les tranches de revenu médianes ou supérieures. Nous comptons en outre proposer des accords de franchise dans d'autres secteurs qui intéressent le Canada, avec la participation du plus grand nombre possible de pays membres de l'OMC. Une réduction accrue des taux tarifaires canadiens devrait être accompagnée d'une amélioration concrète et considérable des niveaux d'accès à nos marchés prioritaires. Les principaux objectifs du Canada en matière de droits douaniers sont : 1. réduire et consolider les taux tarifaires appliqués; 2. réduire les taux consolidés élevés et les consolider à nouveau à des taux inférieurs; 3. élargir la portée des échanges en franchise; 4. élargir la portée des consolidations tarifaires des membres de l'OMC; 5. éliminer les tarifs vexatoires (les droits de moins de 2 p. 100); et 6. maximiser l'usage de taux de droits ad valorem (pourcentage de la valeur).

COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT

Recommandation 2

« Que le Canada analyse soigneusement l'actuelle proposition visant à ajouter une « catégorie développement » dans l'Accord sur l'agriculture de l'OMC et qu'il rende ses conclusions publiques. »

Le gouvernement approuve la recommandation que le Canada analyse soigneusement les diverses propositions concernant une « catégorie développement » faite dans le cadre des négociations sur l'agriculture de l'OMC. Dans la Déclaration ministérielle de Doha, les pays membres ont convenu que les dispositions relatives au traitement spécial et différencié « font partie intégrante de tous les éléments des négociations » sur l'agriculture, « afin de permettre aux pays en développement de tenir effectivement compte de leurs besoins en matière de développement, y compris en matière de sécurité alimentaire et de développement rural ». Le gouvernement pense que l'objectif de cette souplesse devrait être de faciliter la transition des pays en développement à un système commercial agricole équitable axé sur les marchés, ce qui correspond à l'objectif à long terme de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC.

Les propositions concernant une « catégorie développement » regroupent diverses mesures stratégiques et divers types d'assouplissements. D'autres « catégories » et d'autres dispositions en matière de traitement spécial et différencié ont été proposées;

